
5.2. BRIGADIÈRES SURNUMÉRAIRES – EMBAUCHE

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

QUE le conseil entérine l'embauche de Johanne Perreault, Danielle Bouchard et Huguette Gagné au poste de brigadière surnuméraire;

ET QUE les conditions salariales et les avantages sociaux soient ceux prévus dans la convention collective en vigueur signée entre la Ville de Saint-Pie et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4586.